



Five Arrows Managers SAS

Rapport Article 29

30 Juin 2022

Table des matières

1. Introduction	5
2. Démarche Générale de FAM SAS	6
2.1 Présentation résumée de la démarche générale de FAM SAS sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	6
2.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés par FAM SAS pour informer les souscripteurs ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement	7
2.3 Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG dans le montant total des encours gérés par FAM SAS	7
2.4 Adhésion de FAM SAS, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci	8
3. Moyens internes déployés par FAM SAS	9
3.1 Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par FAM SAS	9
3.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de FAM SAS	9
4. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de FAM SAS	11
4.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de FAM SAS	11
4.2 Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement SFDR, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance	12
4.3 Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de FAM SAS	13
5. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs	14
5.1 Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	14
5.2 Présentation de la politique de vote	14
5.3 Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle FAM SAS a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	14
5.4 Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	15

6. Stratégie d’alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l’accord de Paris	16
7. Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	18
8. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	19
8.1 Le processus d’identification, d’évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de FAM SAS, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière	19

1. Introduction

Les années 2010 ont été marquées par une forte prise conscience des législateurs, et plus généralement, de la population européenne, concernant les enjeux environnementaux et sociaux. L'Accord de Paris sur le climat de 2015, ratifié par l'Union Européenne, a ainsi établi différents objectifs, notamment destinés à réduire l'ampleur du changement climatique. Cet accord précisait plus spécifiquement, par son article 2, que l'un de ses axes clés était de rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ». La prise en compte des enjeux environnementaux s'effectue ainsi notamment par le biais d'une finance durable, laquelle est définie par la Banque de France comme « l'ensemble des pratiques et réglementations financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le moyen-long terme ».

Le législateur français avait déjà promulgué diverses dispositions en ce sens durant l'été 2015, par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. L'article 173 de ce texte imposait de nouvelles obligations de prise en compte de critères extra-financiers pour les investisseurs institutionnels, ainsi que des obligations de reporting et de transparence. Il était notamment demandé aux gestionnaires d'actifs de publier annuellement diverses informations relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans leurs politiques d'investissement. Par la suite, l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie au climat dite « LEC » renforçait les exigences de transparence et de publications d'informations extra-financières.

Le législateur européen s'est également saisi de la thématique de la finance durable à l'occasion de deux règlements récents. Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil Européen du 27 novembre 2019, dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR », a instauré de nouvelles obligations de transparence et de publication d'informations en matière de durabilité. Le règlement (UE) 2020/852 du Parlement et du Conseil Européen du 18 juin 2020, dit « Taxonomie » définit quant à lui des objectifs précis en matière de développement durable et classe les activités économiques en fonction de ces objectifs. Il instaure également une obligation pour les acteurs du système financier de déterminer leur taux d'alignement au Règlement « Taxonomie » et de l'intégrer dans leurs publications annuelles.

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, prenant en compte ces nouvelles dispositions européennes, a par la suite précisé le cadre français de reporting extra-financier, et précise les modalités de publication du rapport dédié. Ce rapport s'inscrit dans une démarche de transparence à l'égard des investisseurs et précise l'approche de l'entité en matière de développement durable et d'intégration des critères ESG.

Five Arrows Managers SAS (« FAM SAS »), Société de gestion du Groupe Rothschild & Co, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, est ainsi soumise à cet ensemble d'obligations de transparence et de reporting. FAM SAS publie à ce titre le présent rapport, qui fera notamment état de la démarche générale, des moyens internes, de la prise en compte des critères ESG, et des stratégies d'alignement de ses entités en matière d'investissement durable.

La stratégie de FAM SAS s'inscrit dans une démarche globale définie à l'échelle de la ligne métier Merchant Banking au sein du Groupe Rothschild & Co (« R&Co », « le Groupe »), couvrant plus largement les entités Five Arrows Managers LLP, Five Arrows Managers SAS, Five Arrows Managers North America LLC, Five Arrows Managers USA LLC et la division Merchant Banking de Rothschild & Co Investment Managers, ci-après dénommées « Five Arrows ».

2. Démarche Générale de FAM SAS

2.1 Présentation résumée de la démarche générale de FAM SAS sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Dans l'optique de partager un langage commun et une approche cohérente de la durabilité, nous avons établi des politiques communes à toute la plateforme Five Arrows.

L'analyse préalable à l'investissement est particulièrement importante pour nous tant les sujets ESG sont différents d'un secteur à l'autre. Notre politique d'exclusion (expliquée au point 8) est régulièrement révisée pour suivre les risques de marché et de réglementation, les exigences de nos investisseurs et les risques réputationnels auxquels nous pourrions potentiellement être soumis.

FAM SAS investit principalement dans trois secteurs : Data & Software, Healthcare & Education, et Business & Financial Services à travers ses stratégies de Corporate Private Equity, Multi-Strategies et Direct Lending.

Afin de répondre aux spécificités de nos stratégies et de chacune de nos participations, nous avons également défini une approche ESG sur-mesure décrite ci-après.

Pour certains fonds, en amont du Comité d'investissement, les équipes d'investissement du Corporate Private Equity, et ce dans une logique de « best effort », remplissent un questionnaire appelé « checklist ESG » afin d'identifier les risques et opportunités ESG de l'entreprise ainsi que du secteur. Cette checklist est désormais remplie de façon systématique dans le cadre de nos fonds Article 8 et 9 (règlement SFDR).

Les équipes des stratégies Direct Lending et Multi-Strategies conduisent quant à elles une analyse ESG succincte basée sur l'information disponible dans la période précédant l'investissement, lorsqu'une telle analyse est considérée matérielle.

Les éléments clés issus de ces différentes analyses sont intégrés dans les mémos d'investissement.

En période de détention, et puisque nous considérons l'accès aux données comme cruciale pour la gestion durable de nos portefeuilles, nous collectons des informations extra-financières non seulement pour les investissements où nous sommes actionnaire majoritaire mais aussi pour ceux où nous sommes actionnaire minoritaire, investisseur indirect (fonds de fonds), investisseur secondaire ou créancier.

Au sein de FAM SAS, notre campagne de reporting ESG couvre les stratégies Corporate Private Equity (4 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2021), Multi-Strategies (3 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2021) et Direct Lending (1,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2021).

Les co-investissements réalisés dans le cadre de Five Arrows Multi-Strategies (« FAMS ») ne sont pas couverts par cette campagne de reporting ESG car nous estimons que notre capacité à accéder aux informations extra-financières des émetteurs est jugée limitée dans ces cas particuliers.

En 2021, nous avons mis en place un outil de reporting dédié en ligne, pour collecter ces informations extra-financières à travers les stratégies couvertes par le reporting ESG. Grâce à cette plateforme digitale, nous suivons la performance ESG de nos investissements.

Le questionnaire envoyé aux participations qui font partie de la campagne de reporting est adapté à chaque stratégie d'investissement. Il comprend un ensemble d'indicateurs, couvrant les

exigences de SFDR, les enjeux ESG spécifiques à nos secteurs de prédilection, ainsi que des informations permettant d'identifier les meilleures pratiques ESG parmi nos participations.

En 2021, 74 participations ont rempli notre questionnaire ESG, représentant 69% du portefeuille total de FAM SAS¹.

Une « Factsheet », ou fiche de restitution, est remise à chacun de participations qui a répondu au questionnaire, afin de leur permettre de se comparer aux autres participations du portefeuille et à la moyenne du secteur à travers un benchmark sectoriel au sein du portefeuille, un benchmark sur tout le portefeuille et un benchmark externe.

Dans le cadre de cette analyse, le concept de double-matérialité de la SFDR est appliqué : les risques de durabilité (impacts des facteurs ESG sur les investissements) et les principaux impacts négatifs (impact des investissements sur les facteurs ESG) sont traités.

2.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés par FAM SAS pour informer les souscripteurs ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Five Arrows communique régulièrement les évolutions de sa stratégie d'investissement responsable à ses clients en fournissant des informations transparentes et objectives lors de l'AGM (Journées annuelles des investisseurs) et dans la section ESG des rapports annuels par fonds.

En accord avec la réglementation SFDR, nous informons également nos investisseurs quant à la stratégie ESG définie pour les fonds Article 8 et Article 9 par le biais de documents précontractuels (Due Diligence Questionnaire et By-Laws).

Suite à la campagne de collecte d'informations extra-financières 2021 décrite au point 2.1, un rapport ESG annuel sera publié courant 2022 à l'échelle de Five Arrows. Des rapports plus détaillés seront communiqués aux investisseurs de manière ponctuelle pour les fonds classés Article 8 et Article 9.

Enfin, nous remplissons régulièrement des questionnaires envoyés par nos clients et investisseurs potentiels de manière à répondre aux préoccupations de chacun et remonter les données demandées spécifiquement.

2.3 Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG dans le montant total des encours gérés par FAM SAS

Nous déployons progressivement les fonds classés Article 8 et Article 9 dont les objectifs de levée représentent 62% de la valeur visée totale des nouveaux fonds lancés entre mars 2021 et décembre 2021.

Ramené au total des encours gérés par Five Arrows, les objectifs de levée consolidés des fonds Article 8 (2,5 milliards d'euros) et Article 9 (300 millions d'euros) représentent 26% des actifs sous gestion².

Etant donné le lien étroit avec les entreprises en portefeuille permis par notre stratégie de Corporate Private Equity (« CPE »), Five Arrows a décidé de classer les derniers millésimes de ses fonds CPE comme des produits Article 8 :

¹ Portefeuille couvert par la campagne de reporting ESG

² En tenant compte des montants anticipés de levées de fonds en 2022

- Five Arrows Principal Investments IV (« FAPI IV »), ayant pour objectif de lever au moins 2 milliards d'euros³ ;
- Five Arrows Growth Capital I (« FAGC I ») ayant finalisé sa levée à plus de 450 millions d'euros⁴.

En 2021, nous avons lancé Five Arrows Sustainable Investments (« FASI »), fonds pan-européen de Growth et de Buyout dédié à la durabilité. Ce fonds classé Article 9 dans le cadre de la SFDR a pour objectif de lever 300 millions d'euros.

2.4 Adhésion de FAM SAS, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

En 2012, nous avons décidé d'adhérer aux Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (« UNPRI ») afin de formaliser publiquement notre engagement en matière d'ESG et d'adhérer à une communauté mondiale qui cherche à construire un système financier plus durable.

Nous nous sommes également engagés à respecter la Charte de l'Association française du capital-investissement (France Invest), qui met l'accent sur la croissance et le développement à long terme des entreprises et favorise la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion du capital humain, d'environnement et de gouvernance.

En 2018, nous sommes devenus signataires de l'Initiative Climat International (« ICi ») afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de notre portefeuille.

En janvier 2020, Five Arrows est devenu signataire de la Charte France Invest pour l'égalité hommes-femmes. En signant cette charte, nous affirmons notre volonté d'adopter une démarche active pour promouvoir la parité dans les sociétés de gestion et dans les entreprises que nous accompagnons.

La Charte France Invest pour l'égalité entre les femmes et les hommes présente 30 engagements pour atteindre les objectifs suivants en matière de parité notamment dans les équipes d'investissement :

- 25% de femmes au sein du comité d'investissement d'ici 2030 et 30% d'ici 2035 ;
- 40% de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030.

³ Inclus les fonds français et luxembourgeois dont la gestion est en partie déléguée à FAM SAS

⁴ Voir note précédente

3. Moyens internes déployés par FAM SAS

3.1 Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par FAM SAS

L'équipe ESG Five Arrows a été créée en 2021. Cette équipe est composée de deux membres à temps plein, dédiés à l'ESG. Ensemble, les membres de l'équipe rassemblent plus de 13 ans d'expérience dans le domaine de la durabilité au sein du secteur privé.

Ces deux ETP représentent 1% du total des ETPs chez Five Arrows (197 employés permanents).

En 2021, les dépenses liées au reporting ESG, et notamment à sa digitalisation via un outil en ligne dédié, à la formation des équipes par un prestataire externe, et au déploiement de la stratégie ESG au sein de FAM SAS se sont élevées à environ 100 000 € HT.

Enfin, concernant les due-diligences ESG des entreprises, nous ne sommes pas en mesure de donner un montant étant donné que ces coûts sont supportés par les participations elles-mêmes.

3.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de FAM SAS

Les actions couvrent 3 axes : renforcement des équipes en charge des sujets ESG, formations des collaborateurs et nouveaux produits.

- **Ressources**

L'équipe ESG accueillera un nouveau membre en 2022, portant l'effectif de l'équipe à trois membres dédiés.

- **Formations**

En parallèle, et parce que nous sommes convaincus qu'il est essentiel de former l'ensemble de nos équipes aux enjeux de durabilité, le programme de formation mis en place en 2021 se concentre sur deux groupes cibles :

- Souhaitant tirer parti de l'impact qu'ont nos équipes d'investissement sur les participations, nous leur offrons des formations spécifiques dédiées à l'investissement responsable. En 2021, parmi les 126 professionnels de l'investissement de Five Arrows, 51% ont été formés à la nouvelle réglementation ESG pour une moyenne de 2 heures par employé.
- L'ensemble du personnel (front et back-office) a également accès à des formations sur divers sujets liés à la durabilité.

Pour accélérer les efforts et répondre à nos ambitions en matière de diversité, une série de formations, axées sur l'inclusion et la construction d'une compréhension commune du sujet, a été lancée en 2021. Durant le premier atelier de 60 minutes nommé « Favoriser l'inclusion », nos équipes ont pu en apprendre davantage sur les préjugés et stéréotypes et explorer comment ils se manifestent ainsi que leur impact. L'objectif de ce module était de leur donner les clés pour éliminer ces préjugés et favoriser une culture d'inclusion.

- **Nouveaux produits**

En 2021 a également été lancé Five Arrows Sustainable Investments (« FASI »), un fonds pan-européen de croissance et de buyout dédié à la durabilité. FASI est classé article 9 dans le cadre de la réglementation SFDR. L'objectif de FASI est de soutenir des entreprises rentables à forte

croissance ayant développé une solution innovante axée sur la résolution de principaux défis environnementaux liés à l'énergie, l'alimentation et les villes durables.

4. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de FAM SAS

4.1 **Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de FAM SAS**

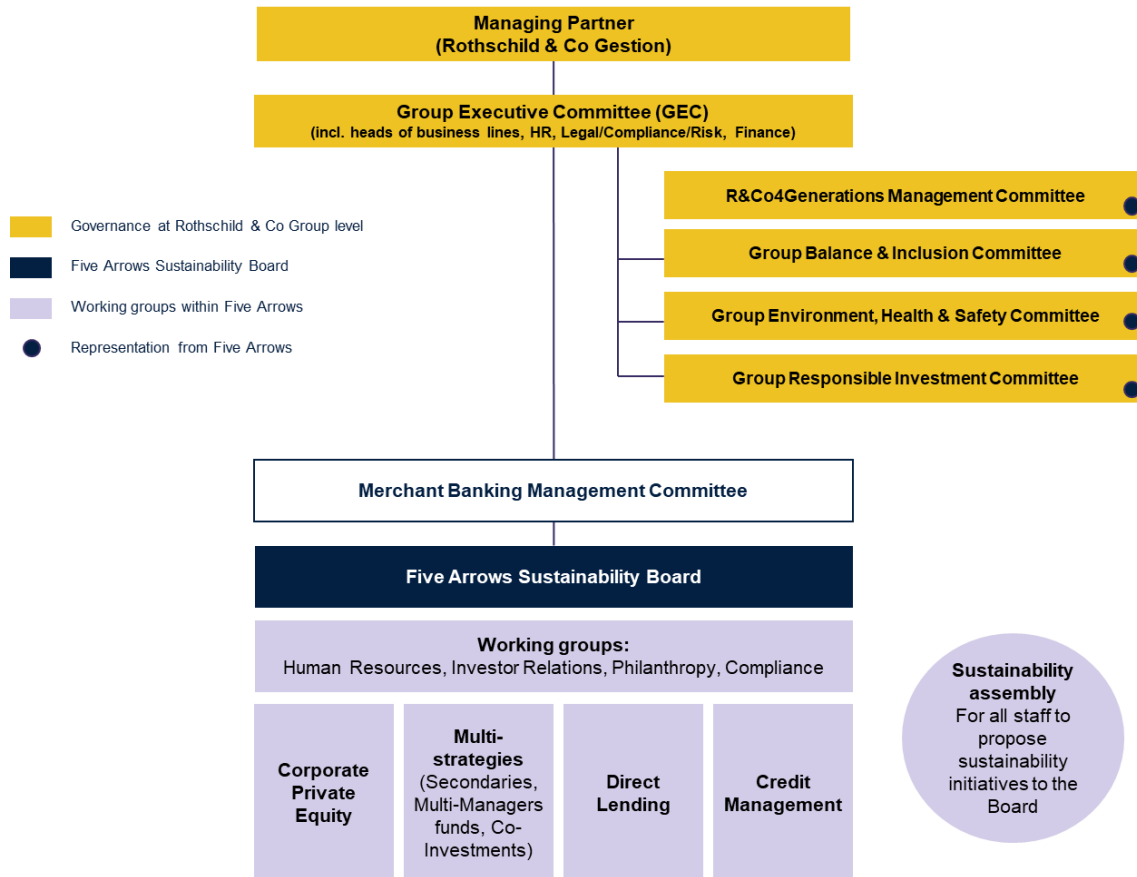
En 2021, nous avons amorcé la mise en place d'une gouvernance qui permet d'intégrer la durabilité dans un large éventail de fonctions au sein de Five Arrows (équipes d'investissement, RH, juridique, relations avec les investisseurs, conformité, risque, finance, etc.).

Afin d'assurer une cohérence ainsi qu'un niveau significatif d'intégration ESG à travers le groupe, notre gouvernance ESG est pleinement intégrée à celle du groupe. Rothschild & Co Gestion, le gérant et l'un des associés commandités de Rothschild & Co SCA, dont Alexandre de Rothschild est le président exécutif, définit l'ambition du groupe en matière d'intégration du développement durable dans la stratégie de R&Co, ainsi que les priorités stratégiques à l'échelle du Groupe.

Le Comité Exécutif du Groupe (« GEC ») est chargé de proposer les orientations stratégiques en matière de développement durable à Rothschild & Co Gestion, et de l'assister dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie au sein du Groupe et de ses métiers. Un membre du GEC est responsable des sujets de développement durable. Ces sujets sont débattus autant de fois que nécessaire dans les réunions ordinaires du GEC (sujets abordés dans plus de 80% des réunions en 2021).

Le principal organe de gouvernance au niveau de Five Arrows est le « Sustainability Board » présidé par Mireille Klitting, Partner au sein de Five Arrows, qui siège également au Comité d'investissement responsable de R&Co ainsi qu'à plusieurs autres organes de gouvernance liés à l'ESG au sein du Groupe. Le Sustainability Board est composé des principaux Partners de chacune des stratégies de Five Arrows, de professionnels des Relations Investisseurs et d'un membre indépendant, Xavier Lépine, Président de la société de gestion La Française. Le rôle de ce Comité est de :

1. Superviser la stratégie de développement durable et d'assurer son intégration opérationnelle au sein de l'entreprise, et
2. Surveiller la performance ESG globale au niveau de la plateforme.



Le Sustainability Board rend directement compte au Management Committee de Merchant Banking.

Parmi les membres du Sustainability Board figurent deux des dirigeants de FAM SAS, Mireille Klitting et Emmanuel Roth.

Au sein de Five Arrows, la « Head of Sustainability », Alejandra Champagne, est chargée d'animer le Sustainability Board au moins deux fois par an.

4.2 Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement SFDR, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

En 2021, FAM SAS a mis à jour sa politique de rémunération afin d'y inclure la prise en compte des risques de durabilité. Notre politique précise que la société s'engage à une prise en compte régulière des risques en matière de durabilité dans ses processus de formation, de développement et de déclarations vis-à-vis de ses employés afin de s'assurer de la conformité des pratiques avec les différentes politiques de la société.

En 2022, il a été convenu d'inclure des critères de durabilité dans les évaluations annuelles de performance et une partie de la rémunération du bonus annuel sera liée au respect de ces critères par chacun des employés dans le cadre de leurs fonctions respectives. L'ensemble de ces critères sera principalement axé sur leur présence aux formations ESG ayant eu lieu au cours de l'année, le taux de couverture du reporting ESG de leur portefeuille et la discussion systématique des risques et opportunités liés à la durabilité lors des réunions du Comité d'investissement.

Au fil du temps, nous pensons qu'un renforcement progressif des critères permettra le déploiement parallèle des outils et des formations nécessaires aux membres de l'équipe pour atteindre leur plein potentiel en tant qu'investisseurs responsables. Cela peut inclure la gestion durable du portefeuille, la performance durable de nos investissements, et même l'empreinte carbone de nos opérations.

Cet engagement est conforme aux dispositions requises par l'article 5 du Règlement SFDR.

4.3 Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de FAM SAS

Comme mentionné précédemment, parmi les membres du Sustainability Board figurent deux des dirigeants de FAM SAS, Mireille Klitting et Emmanuel Roth. Ils sont donc pleinement sensibilisés aux problématiques ESG.

5. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs

A titre liminaire, il convient de préciser que Five Arrows investit majoritairement dans des sociétés non cotées. Five Arrows a mis en place une politique d'engagement détaillant son approche en matière d'utilisation des droits de votes attachés aux parts et actions détenues par ses entités.

5.1 Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement actionnarial de FAM SAS s'applique aux stratégies de Corporate Private Equity et Multi-Strategies.

5.2 Présentation de la politique de vote

La politique de vote détaille, conformément aux dispositions de l'article R. 533-16 du code monétaire et financier, les conditions de l'exercice des droits de vote. Elle précise notamment que FAM SAS est particulièrement vigilante concernant :

- L'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société sans maintien du droit préférentiel de souscription,
- L'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance,
- L'approbation des conventions réglementées, si leur contenu n'est pas suffisamment détaillé,
- Toute limitation des droits de vote.

FAM SAS se réserve également le droit de voter contre les décisions portant atteinte au droit de propriété des porteurs de parts, ou qui limiteraient les intérêts des actionnaires minoritaires.

FAM SAS considère avant son vote les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'aune des 3 piliers définis dans les pratiques ESG de Five Arrows et ses principes d'investissement responsable.

5.3 Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle FAM SAS a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie

En 2021, Five Arrows a particulièrement échangé sur les sujets ESG avec 3 sociétés récemment acquises. Cet engagement s'est traduit par la conduite d'une revue ESG et la définition d'un plan d'action des améliorations à mettre en œuvre.

Nous avons également discuté avec deux sociétés de gestion de notre portefeuille pour partager nos connaissances et bonnes pratiques liées à l'ESG dans l'industrie du Private Equity.

Dans le cadre de notre programme de suivi annuel ESG, la majorité des sociétés et des sociétés de gestion de notre portefeuille ont reçu un questionnaire ESG interne.

En 2021, 74 participations ont rempli notre questionnaire ESG, ce qui représente 69 % du portefeuille de FAM SAS couvert par la campagne de reporting.

5.4 Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Nos politiques d'exclusion permettent d'atténuer un certain nombre de risques liés à la durabilité, et notamment les risques climatiques, dans nos portefeuilles. Un travail constant est mené pour mettre à jour ces politiques et étendre leur champ d'application. À titre d'exemple, les seuils utilisés par les équipes d'investissement pour limiter l'exposition du Groupe au charbon thermique ont été abaissés en 2021, conformément à l'engagement du Groupe de respecter le calendrier international de sortie de l'industrie.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la politique du Groupe sur le charbon thermique ([lien](#)).

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris

En novembre 2021, les équipes ESG de R&Co et de Five Arrows se sont réunies à l'occasion d'un atelier collaboratif pour commencer à identifier les principaux risques et opportunités climatiques pour Five Arrows en se basant sur les directives de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (« TCFD »). Les résultats de cette analyse sont résumés ci-dessous :

Principaux risques et opportunités climatiques liés à la transition vers une économie plus sobre en carbone pour Five Arrows

	Type	Dimension
Opportunités	Marché	Saisir de nouvelles opportunités en investissant dans de futurs leaders économiques
		Élargir sa base de clients et conquérir de nouveaux marchés
	Réputation	Établir des cadres de coopération solides menant à une relation à long-terme avec les clients.
Risques	Marché	Un manque d'ambition dans la définition d'une stratégie climat pourrait entraîner des pertes de marché et des difficultés lors de la levée de fonds.
		L'absence de données peut entraîner des difficultés à démontrer l'impact positif d'une stratégie climat.
	Technologie	Le manque de qualité des données obtenues pourrait entraîner des difficultés dans la mise en œuvre de la stratégie climat.

La définition d'une ambition appropriée et l'adaptation de notre stratégie d'investissement sont essentielles pour faire face aux risques et opportunités listées ci-dessus. Dans la continuité de cet atelier, Five Arrows a décidé de définir une stratégie climat. Cette stratégie vise à évaluer plus en profondeur les risques et les opportunités liés au climat et à déterminer comment les prendre en compte à travers nos activités. La Stratégie Climat couvrira nos principales sources d'émissions de GES⁵ (scopes 1, 2 et 3), y compris celles de notre portefeuille, et déterminera les principaux leviers et moyens disponibles pour réduire notre empreinte carbone.

Nous construisons cette Stratégie Climat grâce à cinq chantiers :



Dans le cadre de notre campagne de reporting 2021, nous collectons déjà les informations relatives aux émissions carbonées directement auprès de nos participations. Le deuxième chantier de cette mission, l'étape « Evaluation de l'empreinte carbone », qui s'appuiera sur la

⁵ Gaz à Effet de Serre

méthodologie du GHG Protocol, nous permettra de vérifier ces données et de compléter les données manquantes (pour les participations n'ayant pas encore réalisé d'évaluation de leur empreinte carbone). Cela passera par une cartographie et segmentation des activités par stratégie d'investissement et par secteur, l'utilisation de proxies pour estimer les émissions de l'ensemble du portefeuille, et le recours à des fournisseurs de données afin de clarifier ou de collecter des données supplémentaires si nécessaire.

Les objectifs et les moyens liés à cette Stratégie Climat seront partagés dans le Rapport Sustainability 2022.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La biodiversité est un enjeu particulièrement matériel pour les secteurs de prédilection de Five Arrows, notamment la santé et l'éducation. La biodiversité fait partie intégrante des sujets liés à la sécurité alimentaire, la biochimie ou encore les maladies infectieuses liées aux espèces envahissantes. Comprendre les causes et les effets de la perte de biodiversité est essentiel pour évaluer les vulnérabilités de ces secteurs et accroître leur résilience.

Le secteur du capital-investissement, comme beaucoup d'autres, doit relever le défi de mesurer les pertes indirectes de biodiversité causées par ses investissements. Afin d'être en mesure de réduire l'impact de nos activités sur la biodiversité et évaluer les risques que la perte de biodiversité représente pour nos activités, Five Arrows travaille avec d'autres leaders du secteur, dans le cadre d'un atelier organisé par France Invest et animé par CDC Biodiversité, afin de tester des méthodologies innovantes.

D'ici la mise en œuvre opérationnelle de ces outils, nous collectons auprès de nos entreprises en portefeuille deux indicateurs ayant été identifiés comme étant clés pour questionner leur impact sur la biodiversité :

- Les impacts de l'entreprise sur la biodiversité ont-ils été évalués ?
- Certains des sites ou opérations sont-ils situés dans, ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité qui pourraient être affectées négativement par vos activités (par exemple, détérioration ou perturbation des habitats naturels ou des espèces) ?

Sur les 28 entreprises du portefeuille direct ayant répondu à notre questionnaire ESG, une seule déclare avoir un ou plusieurs site(s) situé(s) dans ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité.

8. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

8.1 Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de FAM SAS, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière

L'intégration de la durabilité dans notre processus d'investissement est un élément clé de notre stratégie de gestion des risques. Le suivi des risques de durabilité est un aspect essentiel des barrières d'atténuation mises en place, et conduit à une meilleure protection des intérêts de nos clients à court, moyen et long terme. Des questions portant sur les risques climatiques et de biodiversité, ainsi que des indicateurs relatifs au « Principal Adverse Impact » sont posées à nos participations à travers nos questionnaires ESG, mais nous envisageons d'aller plus loin dans l'intégration de ces enjeux critiques, notamment en utilisant des bases de données externes et des outils d'analyse et de mesure du risque de réputation. Nous travaillons en coordination avec l'équipe de gestion des risques est essentiel pour renforcer notre approche.

Politique d'exclusion sectorielle et géographique

Notre politique d'exclusion constitue le premier levier pour gérer les risques liés à la durabilité dans nos portefeuilles d'investissement, celle-ci étant renforcée par le cadre commun de R&Co, conformément à ses objectifs stratégiques 2022 :

- Exclusion de l'univers d'investissement des entreprises qui produisent des armes à sous-munitions et/ou des mines antipersonnel conformément à la Convention d'Oslo (2008) et à la Convention d'Ottawa (1997). [Politique en matière d'armes controversées \(PDF\)](#)
- Exclusion de l'univers d'investissement des entreprises qui, à la connaissance du groupe, sont susceptibles de violer les principes fondamentaux suite à des fautes lourdes comme des violations très graves des droits de l'homme, des dommages graves causés à l'environnement ou des actes de corruption. [Politique relative aux principes fondamentaux \(PDF\)](#)
- Exclusion de l'univers d'investissement des entreprises directement engagées dans la production, l'exploration, le développement de mines et la transformation de charbon thermique, ainsi que la production d'électricité à partir de charbon thermique selon certains critères. [Politique relative au charbon thermique \(PDF\)](#)
- Exclusion des investissements dans des entreprises qui tirent une part importante de leurs revenus de la production, du commerce et/ou de la distribution de :
 - Tabac
 - Prostitution
 - Contenu pornographique (y compris la location ou la licence)

Notre stratégie d'investissement par fonds prévoit, conformément aux accords établis avec nos investisseurs, d'élargir cette liste d'exclusion afin d'exclure d'autres secteurs au-delà de cette liste.

Par exemple, pour FAPI IV, la liste d'exclusion a été renforcée et intègre des clauses supplémentaires concernant les activités suivantes :

- L'exploitation de casinos et d'entreprises équivalentes ;
- L'exploitation d'entreprises de jeux d'argent ou de hasard en ligne ;
- Le développement ou l'exploitation de programmes informatiques conçus pour permettre d'entrer illégalement dans des réseaux de données électroniques ou de télécharger des données électroniques ;
- Le développement ou l'exploitation de technologies de clonage humain ;
- La production, la distribution et l'extraction de combustibles fossiles non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz de la zone arctique).

En plus de cette liste d'exclusion sectorielle, Five Arrows s'appuie sur l'analyse de l'équipe Group Compliance pour définir sa propre liste d'exclusion géographique. Celle-ci est régulièrement mise à jour et exclut tous pays évalués comme étant à "Risque très élevé" par le Groupe.

Nos équipes d'investissement ont connaissance de ces exclusions sectorielles et géographiques et les prennent bien en compte pour ne pas investiguer plus en détail de potentiels investissements qui pourraient conduire à un refus d'un point de vue ESG. Chaque investissement potentiel est par ailleurs revu en amont du Comité d'investissement par l'équipe Risque de Five Arrows qui détermine si les critères d'investissement du fonds (et notamment les clauses d'exclusion mentionnées ci-dessus) sont effectivement respectés.